



Les pays s'engagent à prendre en main les multiples menaces pesant sur les oiseaux d'eau migrateurs

Nouveaux plans d'action adoptés pour les oiseaux marins, le Courlis cendré, la Grue royale, l'Harelda boréale, l'Ibis chauve, le Bec-en-sabot du Nil et l'Oie des moissons

Bonn, le 16 novembre 2015 – Vingt-deux résolutions, y compris les plans d'action pour les oiseaux marins fortement menacés et des lignes directrices pour l'utilisation durable des oiseaux d'eau, ont été adoptées lors de la sixième session de la Réunion des Parties (MOP6) de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui s'est achevée samedi sur le Campus des Nations Unies à Bonn.

Les oiseaux d'eau migrateurs tels que cigognes, canards, oies, et le Manchot du Cap, sont spécialement vulnérables à toute une gamme de menaces sur le trajet de leurs itinéraires de migration souvent longs, traversant l'Afrique et l'Eurasie.

M. Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif de l'AEWA, a déclaré : « L'AEWA crée un pont entre l'Eurasie et l'Afrique, pont indispensable pour la conservation des migrateurs transcontinentaux. La directive communautaire sur les oiseaux adoptée en 1979 ne peut atteindre pleinement ses objectifs si les limites de l'action sont seulement politiques. L'AEWA permet de lancer des actions concertées sur l'ensemble de la voie de migration qui peut s'étendre de la Russie à l'Afrique du Sud mais les pressions subies par les oiseaux sont différentes du nord au sud. »

« Nos actions sont basées sur la meilleure expertise scientifique mais aussi sur la conciliation entre le bien-être humain et la conservation de la biodiversité, car sans l'appui des communautés locales, il n'y aura point de succès. La conservation de la nature c'est à la fois une connaissance scientifique et une implication des sociétés humaines. Cela explique l'accent mis sur l'Afrique à travers l'Initiative africaine de l'accord adoptés il y a trois ans ».

Abdoulaye N'Diaye, Coordinateur de l'Unité de Soutien Technique (UST) à l'Initiative africaine de l'AEWA et lauréat du Prix de conservation 2015 de l'AEWA, qui lui a été remis pendant la réunion, a déclaré : « La conservation des oiseaux d'eau en Afrique est liée à l'amélioration des moyens de subsistance des populations. Nous ne pouvons pas nous contenter de supposer que le même niveau de capacité pour la gestion et la surveillance des zones humides des oiseaux d'eau que nous partageons existe tout le long de la voie de migration ».

Plus de deux cents représentants et experts des Etats Parties, États observateurs, organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont assisté à la conférence pour guider les futurs efforts de conservation en faveur des oiseaux d'eau le long de la voie de migration d'Afrique-Eurasie. L'AEWA a été conclu il y a 20 ans sous les auspices de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ; il s'agit à ce jour du plus vaste accord juridiquement contraignant placé sous l'égide de la Convention.

Oiseaux marins

Les oiseaux marins sont parmi les groupes d'oiseaux les plus menacés du monde. Pour la première fois dans l'histoire de l'AEWA, un plan d'action pour neuf espèces d'oiseaux marins, parmi lesquels le Manchot du Cap, auquel participent l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud, a été adopté.

« Les oiseaux marins sont les sentinelles de la santé de l'océan et certains d'entre eux donnent des signes de détresse. Des efforts concertés, coordonnés et collaboratifs sont exigés pour sauver nos oiseaux marins, tout en assurant la sécurité de nos océans », a déclaré Dr. Ross Wanless, coordinateur pour l'Afrique du Programme mondial pour les oiseaux marins de BirdLife Afrique du

Sud, qui est également co-auteur de l'*Étude de l'état de conservation des populations d'oiseaux marins couvertes par l'Accord, des dangers qui les menacent et des priorités d'action de conservation en leur faveur* et de l'*Étude sur les impacts potentiels des pêches maritimes sur les oiseaux marins migrateurs dans la région afro-tropicale*, présentées lors de la MOP6.

L'état de conservation des oiseaux marins se détériore plus vite que celui de tout autre groupe d'oiseaux, la pêche représentant un risque majeur à travers les prises accessoires et l'épuisement des proies. Les oiseaux de mer sont également menacés par des espèces envahissantes sur les îles, par l'ingestion de micro-plastiques, les fermes éoliennes offshore, les marées noires, les perturbations sur leurs sites de reproduction, le prélèvement et le changement climatique.

Pour répondre à ces défis, les pays ont convenu d'établir et de compléter un réseau d'aires marines protégées, de soutenir les décisions prises par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA1) sur les débris marins et par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour se conformer aux règles visant à protéger les oiseaux marins, telles qu'adoptées par les Organisations régionales de gestion de la pêche. Des modifications peu coûteuses des équipements de pêche se sont avérées réduire de façon significative la mortalité accidentelle des oiseaux marins.

Plans d'action

Lors de la conférence, des plans d'action ont également été adoptés pour six espèces prioritaires, dont trois sont présentes en Afrique. Parmi elles, l'oiseau national de l'Ouganda, la **Grue royale**, un oiseau menacé qui a décliné de 80 pour cent au cours des 45 dernières années.

Kerryn Morrison, gestionnaire du Programme de conservation et coordinatrice du plan d'action pour la grue d'Afrique a déclaré : « Il s'agit d'un plan d'action fantastique, qui réunit véritablement les gouvernements tout au long de l'aire de répartition de la Grue royale, ainsi que des ONG, des universités, des parties intéressées et le secteur privé – tous vitaux pour assurer que ces oiseaux charismatiques demeurent les icônes des prairies sauvages et des zones humides de l'Afrique. »

Le **Bec-en-sabot du Nil**, qui doit son nom à son énorme bec, est menacé par le commerce illégal de la faune, la perte d'habitats en raison des activités agricoles, et la perturbation par le bétail et les hommes. On estime qu'il reste de 5 000 à 8 000 oiseaux dans la nature. Le plan d'action adopté par la MOP 6 essaiera de minimiser le commerce illégal et de réduire les perturbations et les pertes d'habitats qui nuisent au Bec-en-Sabot du Nil, mais sera aussi bénéfique pour d'autres espèces.

Classé comme étant En danger critique d'extinction sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'**Ibis chauve**, avec ses plumes noires caractéristiques dressées sur sa tête, est en danger d'extinction. Il a subi un grave déclin depuis les années 1950 dû aux pertes d'habitats, à l'empoisonnement par le pesticide DDT et à la chasse, et plus récemment du fait de l'électrocution sur les lignes à haute tension. On compte actuellement seulement 500 oiseaux dans la nature. Le plan d'action vise à augmenter le succès de la reproduction, à réduire la mortalité, à établir de nouvelles colonies et à combler les lacunes clés relatives aux connaissances.

L'**Oie des moissons**, avec une population hivernante estimée à 100 000 oiseaux au milieu des années 1990, a vu ses effectifs diminuer, n'étant plus que de 63 000 en 2009, essentiellement en raison de la chasse légale et illégale. La formation, la surveillance et le contrôle de la chasse décrites dans le nouveau plan d'action peuvent aider à restaurer et maintenir des populations viables.

Globalement, la population de l'**Hareide boréale** a diminué de près de 60 pour cent dans la dernière décennie en raison de la dégradation des habitats, de la pollution pétrolière, et de la noyade lorsqu'elle se prend dans les filets de pêche et par la chasse. Le plan d'action pour cette espèce inclue la chasse durable et la modification des itinéraires de navigation pour circonscrire la pollution pétrolière.

La perte et la fragmentation des habitats de landes en raison du reboisement, les pertes élevées d'œufs et de poussins et l'agriculture intensive sont les menaces principales visant le **Courlis cendré**. Cela a provoqué un déclin mondial de cette espèce estimé à 20-30 pour cent au cours des 15 dernières années. Le plan d'action AEWA a pour objectif de renverser cette tendance au déclin en réduisant le taux de mortalité des oiseaux adultes et en augmentant la réussite de la reproduction.

La MOP6 de l'AEWA a également discuté de l'impact des énergies renouvelables sur les espèces migratrices, notamment les oiseaux d'eau migrateurs. Les technologies liées aux énergies renouvelables, qui aident à combattre les effets du changement climatique, peuvent également nuire à des animaux tels que les oiseaux d'eau migrateurs – si l'emplacement est mal choisi. Si elles sont situées le long des principaux itinéraires de migration, les fermes éoliennes et les usines hydroélectriques peuvent avoir des effets mortels. Les lignes directrices adoptées lors de la réunion recommandent, lors de la planification de la construction de turbines éoliennes, d'évaluer les incidences sur l'environnement, et mettre en place des périodes d'arrêts pendant la migration des oiseaux.

L'Initiative de la voie de migration de la mer des Wadden (WSFI), lancée en 2012, vise à accroître la capacité pour la conservation et la surveillance des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration de l'Atlantique Est – un système de migration couvrant toute la côte atlantique de l'Afrique et s'étendant jusqu'à l'Europe du Nord et la Russie. Le réseau WSFI s'est réuni en marge de la MOP6 de l'AEWA pour parler des futurs plans pour cette initiative prometteuse.

Notes aux rédacteurs

Au sujet de l'AEWA

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) est un traité intergouvernemental administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) consacré à la conservation et à l'utilisation durable des oiseaux d'eau migrateurs tels que plongeurs, grèbes, pélicans, fous de Bassan, cormorans, hérons et aigrettes, cigognes, ibis et spatules, flamants, canards, oies et cigognes, grues et râles, échassiers, goélands, sternes, bec-en-ciseaux, phaétons et frégates, pingouins et manchots du Cap.

Comptant actuellement sur les 119 États de l'aire de répartition 75 Parties contractantes, il s'agit du plus grand instrument régional de sa sorte développé dans le cadre de Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS, également appelée *Convention de Bonn*, du nom de la ville où elle a été signée).

www.unep-awea.org

La Réunion des Parties (MOP)

L'organe décisionnel de l'Accord, qui se réunit tous les trois ans, examine la mise en œuvre du traité intergouvernemental. À la MOP6, les gouvernements ont décidé des actions relatives à la conservation et à la gestion visant à assurer la survie à long terme des 255 espèces d'oiseaux d'eau migrateurs couverts par l'Accord.

Tous les **documents de réunion** peuvent être trouvés ici :

<http://www.unep-awea.org/en/meeting/6th-meeting-parties-awea>

D'autres ressources reliées aux médias peuvent être trouvées ici:

<http://www.unep-awea.org/ns/?title=mop6-newsroom&lang=en>

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Florian Keil, coordinateur de l'équipe commune chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation des Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA, Téléphone : +49 (0) 228 815 2451, E-mail: florian.keil@unep.org

Veronika Lenarz, Public Information, le Secrétariat PNUE/CMS, Téléphone: +49 (0) 228 815 2409, E-mail: rlenarz@cms.int